

Biodiversité et Construction

Comment la construction peut être compatible avec/favoriser l'essor de la biodiversité ? Quels freins ? quels leviers ?

Le Premier ministre a présenté le Plan biodiversité adopté lors du Comité interministériel de la Biodiversité qui s'est tenu le 4 juillet 2018 au Muséum national d'histoire naturelle de Paris¹. Ce plan s'inscrit dans le cadre d'événements internationaux : congrès mondial de la nature à Marseille (juin 2020) ou la COP 15 sur la biodiversité en Chine (2020). Ce plan contribuera à la cohérence et à l'articulation des politiques publiques pour agir de manière efficace en faveur de la biodiversité. Son portage interministériel est un facteur clé de son efficacité permettant d'intégrer au cœur de l'action publique les enjeux de préservation de la biodiversité².

La DGALN/DHUP est en charge de la lutte contre l'artificialisation des sols. Un plan d'action a été produit en vue d'une nouvelle réunion de travail interministérielle que se tiendra en juin 2019.

Une des actions prévues consiste à organiser une séance de travail et d'informations pour les membres du conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) et des membres des groupes d'expertise et de concertation mobilisés dans le cadre des réflexions sur la construction de la future RE2020. Il s'agit de réfléchir aux liens qui existent entre l'essor de la biodiversité et l'acte de construire, et à la façon de les concilier.

En effet, l'augmentation de la population humaine et la consommation des ressources a entraîné la destruction des milieux naturels : l'urbanisation et la construction ont un impact majeur dans la perte de biodiversité. En outre, l'urbanisation fragmente les habitats de nombreuses espèces animales et végétales. Les villes à forte densité sont des « trames grises » qui ne permettent pas les flux ou les migrations d'espèces tant végétales qu'animales voire d'espèces vivantes (insectes).

Des initiatives réglementaires, l'instauration des trames vertes et bleues tentent de limiter ces impacts.

Au-delà des documents d'urbanisme qui régissent les morphologies urbaines, les constructions actuelles de part leurs caractères intrinsèques ne prennent pas ou peu en compte l'essor de biodiversité. En effet, les constructions pourraient aussi participer à la porosité ou transparence écologique. Cette porosité peut s'illustrer par la déminéralisation des structures et des façades, la mise en place de corridors écologiques sur les balcons, les terrasses et les toitures voire les pas de porte. Le questionnement est multiple : comment allier biodiversité et construction ? Quels freins et quels leviers ?

Nous souhaiterions donc soumettre ce questionnement aux membres du CSCEE lors d'une séance de travail qui pourrait se tenir le **jeudi 16 mai matin** à l'Arche de la Défense.

La réunion est ouverte aux membres volontaires du Conseil, et associera d'autres personnalités pour alimenter le débat.

Des présentations du cabinet d'architecture X-TU (Paris), d'un maître d'ouvrage (Poste IMMO) et d'éventuellement de l'agence régionale de la biodiversité d'Île-de-France sont envisagées.

L'idée est que le CSCEE se positionne sur ce sujet, soit force de proposition et contribue à la mise en œuvre du plan biodiversité.

Le CSCEE sera donc invité à s'exprimer sur la problématique de l'érosion de la biodiversité dans le cadre des formes urbaines denses et des modes constructifs peu « poreux » à la biodiversité en vue d'une réunion interministérielle prévue en juin 2019 organisée pour mesurer l'avancée des différentes actions du plan biodiversité. Suite à cette réunion d'une part, et d'après les conclusions de la première séance de travail du 16 mai, des réflexions complémentaires ou plus spécifiques pourront être engagées.

1 <https://www.gouvernement.fr/partage/10366-presentation-du-plan-biodiversite>

2 <https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2018-05-23/le-plan-biodiversite>